



## **Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

# Communiqué

*Pour publication immédiate*

## **La CSHBO adopte son plan d'action 2008-2009**

**MANIWAKI, LE 30 OCTOBRE 2008-** Lors de séance mensuelle du 29 octobre dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a adopté le plan d'action 2008-2009.

Version plus élaborée et plus détaillée des priorités 2008-2009 qui avaient été adoptées au mois d'août, juste avant la rentrée scolaire, le plan d'action précise les objectifs que se donne la commission scolaire et les moyens qu'elle entend prendre pour y parvenir. «Le plan d'action se veut un outil de travail et de référence. C'est essentiellement un guide qui permet d'indiquer la voie à suivre pour la commission scolaire au cours de la présente année», de dire le directeur général, M. Harold Sylvain.

Le document est basé sur les cinq orientations définies dans le plan stratégique 2007-2012. Pour chaque orientation, il donne une liste d'objectifs à atteindre et les actions correspondant à chaque but.

Les commissaires ont aussi pris connaissance des données officielles des effectifs scolaires, tel qu'établi par le décompte du 30 septembre. Chaque année, en effet, le ministère prend une 'photo' des effectifs, chiffre qui est utilisé ensuite, entre autres, à des fins de calcul de financement. Cette année, l'opération a eu lieu le 30 septembre et a permis de déterminer que la CSHBO compte 3 036 élèves, soit une baisse de 175 élèves par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, le conseil des commissaires a adopté une résolution demandant à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'accorder un soutien financier pour le transport des élèves adultes. Présentement, le ministère subventionne le transport scolaire pour les élèves jeunes, mais pas pour les élèves adultes, alors que ceux-ci n'ont souvent pas de véhicule personnel et peuvent parfois résider à plusieurs kilomètres de distance des centres de formation professionnelle ou des centres d'éducation des adultes. La CSHBO considère que les commissions scolaires rurales vivent des réalités différentes des commissions scolaires urbaines et que le ministère doit en tenir compte dans ses façons de fonctionner. Elle insiste aussi sur la nécessité de favoriser l'accès à la

formation professionnelle et l'éducation des adultes, dans le cadre des efforts visant à diminuer le décrochage scolaire et à qualifier le plus grand nombre d'élèves possible.

-30-

Source : M. Charles Millar  
Coordonnateur du service de l'information et des communications  
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais  
1 (819) 449-7866, poste 239  
Site Internet : [www.cshbo.qc.ca](http://www.cshbo.qc.ca)